

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 24 novembre 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER (excusée), M. WINLING, M. PREVOT qui étaient représentés
respectivement par M. VOGEL, Mme WINCKEL et M. FEIG

M. STEINER, M. WALTER, M. ATZENHOFFER, M. KELLER, M. NEUHARD,
M. Cl. KLIPFEL, M. ZINCK, (excusés)

M. FROELICH, M. HERRLE, M. KNOERY, M. GOERICH-MULLER (non-excuses)

M. MOYEMONT (excusé)

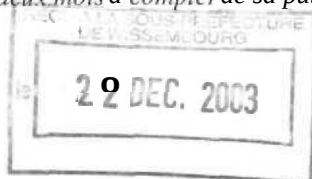
DEL. N° 129/2003

OBJET : AFFILIATION DU SMICTOM D'ALSACE CENTRALE A SCHERWILLER AU CENTRE DE GESTION

- *VU le courrier du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin stipulant que le SICTOM de Sélestat à Scherwiller a demandé l'affiliation volontaire au dit centre de gestion ;*
- *CONSIDERANT qu'il y a lieu, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale affilié, que le conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée, de la Sauer se prononce sur la demande d'affiliation précitée ;*
- *CONSIDERANT l'avis du bureau en date du 17 novembre 2003 ;*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, se prononce favorablement pour l'affiliation du SICTOM de Sélestat à Scherwiller au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 16 décembre 2003

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

copie CDG le 6.1.04